L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;
JEUDI MATIN, 9 AOUT.

FEUILLETON.

LE MARI EMBAUMÉ,

Souvenirs d'un Page de M. de Vendôme,

PAR

PAUL FÉVAL.

Deuxième partie.

LE MORE.

X—(Suite.)

LA CHASSE D'ARLEQUIN ROI.

—Mon drôle, est-ce que tu vas nous laisser dans l'embarras!

Mitraille qui avait entendu la parole sévère du roi enfant, se taisait maintenant et semblait laborieusement réfléchir.

Le montreur laissait son bras inerte entre les mains de M. de Gondrin et ne répondait point.

—Par la mort! s'écria celui-ci, maraud que tu es, dis-nous au moins ce que fit le roi quand il surprit ensemble ce Mezzetin et cette Colombine!

Luca Barneso se laissa tomber sur son tabouret.

—Ce que fit le roi...... répéta-t-il comme s'il eût cherché sa pensée qui le fuyait.

Puis il ajouta tout bas, mais d'un accent terrible:

—Je ne sais pas ce que fit le roi. Moi, je l'aurais poignardée!

Avant que le baron fût revenu de son étonnement, M. de Beaufort parut au coin de l'écran.

—Sa Majesté se fâche! dit-il. Vous perdez votre lieutenance!

Gondrin leva la main sur le montreur.

—Veux-tu continuer, oui, ou non! s'écria-t-il exaspéré.

Et comme le faux Barneso ne bougeait pas, il se retourna vers Beaufort et prit un grand parti. Il abattit l'écran d'un revers de main et reprit, en s'adressant au petit roi:

—Sire, j'ai fait de mon mieux, mais je joue de malheur. Les deux soldats qui composent mon armée ont été mis tour à tour hors de combat. J'ai remplacé le premier. Vive Dieu! je prouverai bien que je suis prêt à tout pour le service du roi; je vais remplacer le second.... Allez la musique!

L'écran se releva et la vielle joua un rigodon diabolique.

Aussitôt après, une cohue de personnages firent leur entrée dans le cercle lumineux.

—Or, voyez! clama Gondrin qui avait la fièvre de la lieutenance; voici venir tous les courtisans de la cour d'Arlequin tantième, gentilshommes, dames, robins et capitaines.....Voici le carosse de la reine.......Voici la litière du grand-visir.....et le chien roquet de la sultane favorite.—Changement à vue: Reconnaissez-vous la grotte de Didon? Mezzetin et Colombine s'y reposent. Le roi les surprend par malheur. Perfide! dit-il, croyant parler à la reine Argentine....Mais celle-ci entre par l'autre porte qu'on ne voit pas, avec son livre d'heures sous le bras: il est prouvé qu'elle sort de la mosquée. Le roi lui fait ses excuses....

—Il a tort! interrompit ici le bambin royal.

—Ce n'est pas le roi Louis XIV! reprit Gondrin à la volée. Changement: les souterrains du palais. Derrière cette porte garnie de fer, se trouve le cachot pavé de lames de rasoir et peuplé d'aspics où est enfermée la comtesse Colombine ou plutôt Messaline. Je ne sais pas ce qu'est devenu Mezzetin. Changement: réjouissance à propos du triomphe de l'innocence de la reine, danses, équilibres, poses de caractère. Changement: l'enfer! La comtesse paraît devant Pluton et Proserpine. Changement: les Champs-Elysées: Arlequin tantième et sa cour, après leur repas, jouissent de toutes les félicités et parlent du jeune immortel, qui s'assied maintenant sur le trône. Divertissement général. Au rideau! *Finis coronat opus.*

La lanterne magique jeta une grande lueur, puis le cercle lumineux disparut, laissant la salle des concerts dans une complète obscurité. Le baron de Gondrin, épuisé, se laissa choir sur un siège pour étancher la sueur de son front.

Le roi applaudit, avant de se retirer, au bras de Mademoiselle. La cour ne put faire moins que de pousser un large hourra.

L'instant d'après, il n'y avait plus dans la salle des concerts que les deux bergamasques et leur impresario, M. le baron de Gondrin.

La lampe de la lanterne magique, qui tout à l'heure brillait d'un si vif éclat au travers des lentilles grossissantes, laissait mourir, maintenant qu'elle était hors de l'appareil, ses rayons ternes à quelques pas du petit groupe faiblement éclairé.

Il y avait longtemps que ce coquin de Mitraille n'avait bu; par conséquent, selon le calcul de Mélise, les ténèbres devaient se faire dans son cerveau. Dès que la porte fut refermée sur le dernier courtisan, Mitraille arracha son voile noir et s'approcha du More, toujours immobile.

—Toi! dit-il en lui mettant les deux mains au collet. Tu es un scélérat. Tu m'as trompé, je t'ai aidé sans le savoir à commettre une mauvaise action. Il faut que je te tue. Le More fit un mouvement, et Mitraille, écarté comme un enfant, bien que ce fût un vigoureux compagnon, alla chanceler à quelques pas.

—Monsieur le baron, dit le More, à qui donne-t-on ce brave tout seul la somme que nous devions partager. C'est un honnête cœur, qu'il ne lui soit point fait de mal. Mais comme nous avons à causer nous deux, monsieur le baron, éloignez-le, je vous prie.

Le baron appela. Mitraille, remis aux mains des valets, fut jeté sans autre façon hors de la salle. Mais, avant de sortir, il promit qu'on aurait de ses nouvelles.

—Nous avons en effet à causer, mon camarade, dit le baron en revenant vers le More. Vous m'avez rendu sans le vouloir, sans le savoir peut-être, un très grand service, dont vous serez payé. Bien que vous soyez un pauvre homme et que je me voie en passe de m'élever enfin au rang qui convient à ma naissance, soyez franc avec moi. Si nous avons mêmes intérêts, nous pourrons contracter alliance. Est-ce pour votre compte ou pour le compte d'autrui que vous avez attaqué si hardiment cette femme?

—M. le baron, répondit le More, ceci est mon secret.

Le baron prit la lampe à la main.

—Quand je veux avoir un secret, dit-il, il me le faut de gré ou de force. Qui êtes-vous, mon camarade?

—Je suis, répondit le More, l'homme qui vous a empêché de tuer le jeune Gaëtan de Saint-Preuil.

—Oh! oh! fit Gondrin étonné. Don Esteban! sous ce déguisement!

—Je vous avais promis, poursuivit le More, de vous payer un bon prix pour la vie de ce jeune homme.

—En effet....Et serait-ce pour moi que vous avez joué cette comédie?

—Non, repartit le More.

—Voici qui est franchement déclaré......Et n'avions-nous pas rendez-vous pour ce soir?

—Si fait, monsieur le baron.....je suis au rendez-vous.

Gondrin leva la lampe et montra du doigt le voile noir qui couvrait toujours le visage de son interlocuteur.

Celui-ci obéit aussitôt à cette muette injonction. Il écarta le voile et laissa voir un visage de bronze encadré dans une épaisse barbe noire. L'expression de ce visage était une douleur morne et profonde.

Gondrin l'examina longuement.

—Dieu me pardonne, murmura-t-il, j'espérais, en vous regardant ainsi de près, avoir le mot de cette énigme. Maintenant, je dois convenir que je ne vous ai jamais vu.

—Vous vous trompez, monsieur le baron, prononça le More d'une voix lente et grave.

—Ah! diable! je vous ai vu!....

—De fort près.....mais il y a bien longtemps.

—Où et quand?

—Ceci fait partie de mon secret.

XI

M. LE BARON DE GONDRIN.

M. le baron de Gondrin était intrigué malgré lui. Il se prit à réfléchir. Le More poursuivit:

—N'essayez jamais d'en savoir plus long qu'il ne me convient de vous en dire, c'est un conseil que je vous donne, et n'ayez jamais la folle idée d'employer la force contre moi.

—Voici, dit le baron, dont le sourire se fit équivoque, un conseil qui ressemble terriblement à une menace.

—Il y a toujours une menace dans un conseil, riposta le More avec une gravité, mais nous ne sommes pas ici pour une lutte de paroles. Vous vous seriez fait un ami de M. le maréchal de la Meilleraye en mettant six pouces de fer dans la poitrine du jeune Gaëtan.

—C'est vrai. Et la protection du maréchal est puissante.

—La mienne vaut mieux, dit le More avec simplicité.

—Seigneur Esteban, murmura Gondrin en riant, seriez-vous, par aventure, Sa Majesté le roi d'Espagne, voyageant incognito?

—Pour vous, baron, je suis mieux que cela.

—Peste! Plus magnifique encore que votre Lanterne, alors!

—Ne raillons pas, prononça froidement le More. Je suis las, et cet entretien ne durera pas longtemps désormais. Au temps où je vous vis pour la première fois, vous aviez désir d'être comte de Pardaillan et d'avoir quatre cent mille livres de revenu.

—Ces désirs-là ne se perdent point, seigneur Esteban.

—M. le baron, écoutez-moi. Ce jeune Gaëtan est aimé par une jeune fille à laquelle je m'intéresse. Je viens de vous dire le prix que je veux vous payer sa vie.

—Le titre de comte et quatre cent mille livres de rentes de revenu?

—Juste. Ni plus, ni moins.

—Et que demanderez-vous en échange?

—Rien.

—Je suis tout oreilles, dit M. de Gondrin, qui reprit sa place sur son siège.

Le More se recueillit un instant avant de parler.

—Votre route sera droite et sûre, dit-il enfin. Seulement, vous pourrez trouver à la traverse des influences puissantes. Il faut donc mettre la justice de votre côté. On vous a volé l'héritage dont nous parlons, M. de Gondrin.

—Je m'en doutais! s'écria le baron en fermant les poings. Ce scélérat de Guezevern......

—Guezevern, interrompit don Esteban, ne mérita jamais cette injure. Guezevern n'est pour rien dans le tort qui vous a été fait.

—Comment! se récria Gondrin qui sauta sur ses pieds.

Le More lui ferma la bouche d'un geste.

—Je vais vous en donner la preuve, prononça-t-il froidement. Il y a quinze ans passés que Guezevern est mort.

Le baron recula de plusieurs pas.

—Ah!....fit-il. Mort! Guezevern! alors, il n'y a pas de Pardaillan! cette femme est veuve! cette femme n'a aucun droit! cette femme a trompé le roi, la reine, la justice, le monde entier!

Le More s'élança silencieusement.

—J'ai vu nombre d'écrits signés: le comte de Pardaillan! objecta Gondrin qui doutait.

Don Esteban sourit.

—Du vivant même de son mari, dit-il, c'était l'écrivain tout, qui signait tout......Ah! c'était avec une singulière expression d'amertume, Pol de Guezevern avait en elle une aveugle confiance, et Pol de Guezevern avait pour elle un grand amour.

Il passa le revers de sa main sur son front.

—Et comment ce Guezevern est-il mort? demanda Gondrin.

—Noyé dans la rivière de Seine.

—Vous le savez de science certaine?

—Je l'ai vu.....comme l'ont vu vos anciens amis, le conseiller de Saint-Venant et maître Mathieu Barnabi.

—Ceux-là m'ont trahi, je le savais......Où prendre la preuve de ce que vous avancez?

—Au château de Pardaillan.

—Par la sainte croix, s'écria Gondrin, je vais partir à l'instant même!

—Ce sera bien, dit le More.

—Voulez-vous venir avec moi?

—Non. Notre chemin n'est pas le même......je veux seulement vous donner un dernier avis. Il faut que vous réussissiez, M. de Gondrin, car vous êtes ici la main de la justice divine. Il faut que cette femme soit punie; cette femme qui a trahi son mari vivant et qui vit de son mari mort. Pour réussir, marchez hardiment mais prudemment. Je la connais, elle est capable de tenir tête à l'homme le plus résolu et le plus adroit. Il faudrait tout d'abord vous concilier l'appui de la principale autorité de la province.

(A continuer.)

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

PEREIRE	Duchesne	8 juillet.
VILLE DE PARIS	Surmont	11 août.
EUROPE	Lemarié	25 août.
NAPOLEON III	Bocande	8 sept.

Prix du passage en or.

Première classe, $130. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $4 pour les secondes.

Les bagages seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Steamers extra, alternant avec les paquebots-poste, qui partiront pour le Havre direct:

VERA-CRUZ	capitaine Rebaud	samedi	4 août
TAMPICO	capitaine Gilbert Pierre	samedi	18 août
FLORIDE	capitaine [illegible]	samedi	15 sept.

PRIX DU PASSAGE, EN OR:
Première classe, vin compris $80
Entrepont, avec une table excellente $40
Soins médicaux, gratuits.
Pour plus de détails, s'adresser à
GEO. MACKENZIE, Agent, 58 Broadway.
A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 53 Carondelet.
A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel;
Au Havre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir leurs billets de passage sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat, No 53, Carondelet. 8 févr.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Départ, JEUDI, 9 août, à 8 heures du matin.

Passage pour Galveston........$21
" " Pour Indianola........30

Le fret pour Galveston, Indianola et Lavaca, aux mêmes taux et aussi bas prix qu'aucun autre steamer partant en même temps.

Le steamer en fer W. M. W. HEWES, à basse pression et à roues, commandant D. S. Austin, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à
I. C. HARRIS, agent,
au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent. L'huile de charbon n'est reçue à bord que quand elle est dans des contenants en fer-blanc.

N. B.—Le fret pour Indianola et Lavaca sera livré par des bateaux d'allége, aux frais et risques des consignataires. 5 août

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Départ, DIMANCHE, 12 août, à 8 heures du matin.

Passage pour Galveston........$21
" " Indianola........30

Le fret pour Galveston, Indianola et Lavaca aux mêmes taux et aussi bas prix qu'aucun autre steamer partant en même temps.

Le steamer en fer MORGAN, à basse pression et à roues, commandant Juan J. Lawless, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à
I. C. HARRIS, agent,
Au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent. L'huile de charbon n'est reçue à bord que quand elle est dans des contenants en fer-blanc.

Un steamer de cette ligne partira tous les trois jours pour les susdits ports.

N. B.—Le fret pour Indianola et Lavaca sera livré par des bateaux d'allége, aux frais et risques des consignataires. 9 août

POUR MOBILE.

La Baie St-Louis, Passe Christian et Mississippi City.

—Steamer tous les jours—

LIGNE MORGAN.—STEAMERS DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.

Départ, JEUDI, 9 août, à l'arrivée du convoi de MIDI du chemin de fer Pontchartrain.

Le beau steamer neuf MARY, à aubes et à basse pression en fer, A. L. Myers, commandant, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Le fret est pris à une grande réduction et les traites sont signées au bureau de l'agent.

N. B.—Le fret pour Mobile sera reçu jusqu'à 10 heures et demie du matin, et les connaissements signés.

Le fret pour la côte sera reçu jusqu'à midi.

Il y aura un voyageur tous les jours, à moins de basses eaux ou de mauvais temps.

I. C. HARRIS, agent,
au coin des rues Camp et Commune. 9 août

Pour Brazos Santiago—Directement.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Partira SAMEDI, 11 août 1866, à 8 heures A. M.

POUR BRAZOS SANTIAGO

Le steamer à basse pression et à roues latérales AUSTIN, partira comme il est dit ci-dessus avec la malle des Etats-Unis, de la rue St-Joseph.

Pour le fret ou le passage, s'adresser à
I. C. HARRIS,
Au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

L'huile de charbon ne sera reçue qu'en boîtes métalliques.

Un bateau de cette ligne partira deux fois par mois pour le port ci-dessus. 1 août

Pour la BAIE ST-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY.

Bateaux de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Le nouveau bateau en fer et à basse pression Lady of the Lake, Jos. Walker, commandant, partira pour les susdits ports comme il est dit ci-dessous:

Le lundi, à l'arrivée des trains de 7 heures du matin du lac Pontchartrain;
Le mardi, à l'arrivée [illegible]
Le jeudi [illegible]
Le samedi [illegible] 4 h. de l'après-midi

Pour revenir, il partira de Mississippi City le lundi et le mercredi soir, et reviendra tous les jours, excepté le samedi et le samedi.

Le mardi et le samedi, il touchera à Pascagoula, d'où il partira le mercredi et le samedi matin.

Ces voyages seront faits régulièrement, à moins que le mauvais temps ou la marée basse n'y mettent obstacle. 6 août

BATEAU DU LAC.

Bateaux à basse pression de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville et Madisonville tous les jours.

Le beau et rapide bateau favori à basse pression et à roues latérales ELLA MAY, partira comme suit:

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis, à l'arrivée des chars Pontchartrain du soir.

Le bateau du samedi partira seulement à midi.

Le dimanche, l'Ella May partira après les chars de 6 heures et demie.

Le fret pour Covington doit être envoyé au dépôt du chemin de fer, à dix heures et demie du matin, au plus tard, celui destiné à Mandeville et à Madisonville, également à 10½ heures du matin, au plus tard.

LOUIS FRIGERIO,
No 25 rue de Chartres
24 juillet—1m

Pour la BAIE ST-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI et OCEAN SPRINGS ET PASCAGOULA.

Départ, tous les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de neuf heures du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Tous les SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures le magnifique steamer à basse pression,

CREOLE,

Commandant Charles Walker,

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus

Le MARDI et le SAMEDI, le Créole ira jusqu'à Pascagoula.

Pour fret ou passage, s'adresser à
LEACH & PERKINS,
Au coin des rues Carondelet et Gravier.
25 juillet—1m

POUR GALVESTON ET INDIANOLA, par la voie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, et la baie de Berwick.

Les personnes qui voyagent sont informées que la ligne Morgan de steamship de première classe en fer, à basse pression et à roues de côté, offrant tous les accommodements de luxe, partiront en rapport direct avec les trains du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. Ils partiront de Brashear le lundi et le vendredi, immédiatement après l'arrivée des trains de 8 heures, venant d'Alger.

Le bateau-ferry du chemin de fer part de la tête de la rue du Canal, à 7 heures et demie du matin.

On donnera des billets et des numéros pour les bagages d'un bout à l'autre de la route.

Pour le passage ou le fret, s'adresser au bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, No. 69, rue du Canal, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, tous les jours, et le dimanche de 9 heures à midi.
C. W. R. BAILEY,
Surintendant général.
3 août

Pour les Forts, Quartier des Buras, la Pointe à la Hache et toutes les stations et plantations sur la route.—Le beau et rapide steamer A. G. Brown, capitaine Alex. Quenet, fera le service ci-dessus pendant toute la saison, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis à 10 heures A. M., et revenant les lundis et jeudis, avant la nuit.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JOHN E. HYDE & CO.,
No. 13, rue de la Commune.
1er août—1m

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, et de Washington, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.—Pour les Opelousas, Washington, Port Barré, Simsport, l'embouchure du Bayou Rouge, et tous les débarcadères intermédiaires du bayou Courtableau et de la rivière Atchafalaya. Le paquebot hebdomadaire régulier, entre la Nlle-Orléans et Opelousas, SONORA, capitaine O. Hinckley, commis M. Kenison, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. E. CARLIN, 33, Old Levee.
F. S.—La SONORA prendra des passagers pour tous les points de la côte.
J. B. PAGAUD, agent d'annonces.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures! P. M.—Le rapide et beau vapeur GREY EAGLE, capitaine J. L. White.—Pour Bass Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Pilcher's Point, Skipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Bâton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 26 juin et fera le service de Vicksburg et des Bends. Il partira le MARDI de chaque semaine.

MÉDICAMENTS FRANÇAIS EN VOGUE

Préparés par GRIMAULT et Cie
Pharmaciens de S. A. I. le prince Napoléon
7, RUE DE LA FEUILLADE, A PARIS

Dépôts: New-York, J. Becker, 129, Grand Street; E. Fougera, Brooklyn; Nouvelle-Orléans, Ducongé, Guillot, Deloche, et dans toutes les principales pharmacies.

PHOSPHATE DE FER DE LERAS DOCTEUR ÈS-SCIENCES

Il n'existe pas de médicament ferrugineux, aussi recommandable que le Phosphate de fer liquide de Leras, docteur ès sciences, aussi toutes les sommités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec un empressement sans égal, dans les annales de la science. Les *pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, anémie, convalescences difficiles, âge critique, pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation chez les dames,* les *fièvres pernicieuses,* l'appauvrissement du sang, le *lymphatisme* sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé reconnu le conservateur par excellence de la santé, le préservatif certain des épidémies et déclaré supérieur dans les hôpitaux et par les académies, à tous les ferrugineux connus. C'est le seul qui convienne aux estomacs délicats, qui ne provoque pas de constipation et le seul aussi qui ne noircit pas la bouche ni les dents.

PLUS D'HUILE DE FOIE DE MORUE! SIROP DE RAIFORT IODÉ. GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Le plus puissant *dépuratif végétal* connu, le meilleur succédané de l'huile de foie de morue et le plus remarquable modificateur des humeurs est, de l'avis de toutes les Facultés, le Sirop de Raifort iodé de MM. GRIMAULT et Cie, *pharmaciens de S. A. I. le prince Napoléon.* Demandez le prospectus de cet excellent médicament! vous y verrez les suffrages les plus honorables de tous les grands médecins de Paris. Par suite de son usage, vous serez certain de guérir ou de modifier les affections les plus graves de la poitrine; de détruire chez vos enfants, même les plus jeunes et les plus délicats, le germe des affections lymphatiques et scrofuleuses, l'engorgement des glandes disparaîtra, la pâleur, la mollesse des chairs et la faiblesse de constitution feront place à la santé, la vigueur et l'appétit. Les grandes personnes ayant un vice, une âcreté dans le sang, une maladie de peau, des boutons, démangeaisons, provenant soit d'hérédité, soit des funestes conséquences des maladies secrètes, obtiendront rapidement un soulagement immédiat, car il n'y a pas de Rob, de Salsepareille et de dépuratif qui approchent de l'efficacité du *Sirop de Raifort iodé.*

ÉLIXIR DIGESTIF DE PEPSINE. GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

La Pepsine est la plus remarquable et la plus récente des découvertes scientifiques; elle possède la propriété de faire digérer les aliments, sans aucune fatigue pour l'estomac et les intestins sous son influence les *mauvaises digestions,* les *nausées, pituites, renvois de gaz, inflammation de l'estomac et des intestins* cessent presque par enchantement. Les *gastrites et gastralgies* les plus rebelles sont modifiées rapidement, et les *migraines et maux de tête* provenant des mauvaises digestions disparaissent aussitôt. Les dames seront heureuses d'apprendre que sous son influence, les vomissements auxquels elles sont sujettes au commencement de chaque grossesse disparaissent, et les vieillards et convalescents y trouveront l'élément réparateur de leur estomac et la conservation de leur vie et leur santé.

MALADIES DE POITRINE SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX. GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Depuis des siècles, médecins et savants cherchaient un médicament qui pût guérir les maladies de poitrine, et toutes les recherches avaient été jusqu'à présent sans succès.

Mais des travaux récemment communiqués à l'Académie de médecine de Paris et les plus sérieuses expériences faites à l'hôpital Brompton, de Londres, spécialement consacré aux traitements de la phthisie, ont démontré que cette terrible maladie, quand elle n'était pas arrivée à sa dernière période, trouvait un spécifique puissant dans le Sirop d'hypophosphite de chaux.

Les *toux, rhumes, catarrhes, bronchite, grippe* et *coqueluche,* cèdent aussi rapidement à l'emploi de ce sirop, et les asthmatiques trouveront en lui un élément certain de guérison.

On recommande aux malades de faire usage en même temps des délicieuses Pastilles pectorales au suc de laitue et au laurier cerise, de MM. Grimault et Cie. Cet excellent bonbon se compose des deux substances les plus calmantes, et en même temps les plus inoffensives de la matière médicale, et ne contient pas d'opium.

INJECTION ET CAPSULES VÉGÉTALES AU MATICO. GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Nouveau traitement exclusivement végétal, préparé avec les *feuilles de Matico, arbre du Pérou,* pour la guérison rapide et infaillible de la gonorrhée et écoulements de toute nature, sans crainte aucune des rétrécissements du canal ou de l'inflammation des intestins. La plupart des médecins de Paris ont renoncé, dès son apparition, à tous les autres médicaments. L'*Injection* s'emploie au début de l'écoulement, et ne provoque ni douleurs ni cuissons; les *Capsules* dans tous les cas où l'on préfère les médicaments internes et surtout dans ceux chroniques et invétérés, qui ont résisté aux préparations de copahu, cubèbes et autres injections à base métallique, qui sont toutes dangereuses. L'emploi simultané de ces deux produits constitue une médication très-active.

Les médicaments français de Grimault & Cie se trouvent également chez LOUIS CASTEL, pharmacien, (grand dépôt de la Nlle Orléans), l'angle des rues Bourbon et Douane.

Bureau du Trésorier de la Ville.

HÔTEL DE VILLE,
Nouvelle-Orléans, le 19 juillet 1866.

LES délinquants, parmi les contribuables, voudront bien prendre avis que, à dater du 11 août, tous les bills de taxe non payés à cette époque seront mis entre les mains de l'avocat assistant de la ville pour être poursuivis devant les tribunaux.

Ceux qui désirent éviter de payer 10 pour cent outre les frais de cour, &c., sont invités à venir s'acquitter. Tous les comptes non payés seront irrévocablement remis à l'avocat assistant de la ville à la date ci-dessus mentionnée.

J. HERNANDEZ,
Trésorier de la ville.
20 juillet—

Maladies secrètes.

Médicaments spéciaux pour la guérison des maladies secrètes.

EAU ET SIROP DÉPURATIF.

Les personnes ayant un vice, une âcreté dans le sang, une maladie de peau, des boutons, dartres, glandes, ulcères, taches, démangeaisons, provenant soit d'hérédité, soit des suites de maladies secrètes, obtiendront une guérison rapide en faisant usage de ces deux médicaments.

Injection et Liqueur végétale,

guérissant en quelques jours la gonorrhée et écoulements de toutes natures, quelqu'anciens qu'ils soient, sans crainte aucune des rétrécissements du canal.

Elixir anti-diarrhéique,

Remède efficace contre la diarrhée et la dyssenterie.

Sirop pectoral

contre les rhumes, toux, catarrhes, coqueluche, enrouements. Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.

A vendre par R. BATTIER, pharmacien,
encoignure Dauphine et St-Pierre.
26 juin—6m

MANUFACTURE DE Pistolets et d'Armes à feu

—DE—

E. REMINGTON & FILS,

A ILLION, (New-York).

NOUS avons nommé MM. Henry Folsom & Co, de la Nouvelle-Orléans, seuls agents (en Louisiane) pour la vente de nos armes à feu. Les personnes qui désirent acheter des armes en gros trouveront avantageux de s'adresser à MM. FOLSOM qui les vendront aux mêmes prix et conditions que nous. Les marchands qui ont voulu essayer nos armes peuvent le faire et auront le privilège de nous rendre, au bout de trente jours, à partir du jour de l'achat, toutes celles qu'ils n'auront pas été vendues. Les paiements doivent se faire sur livraison des armes et l'on remboursera l'argent de celles qui seront rendues ou si elles ne conviennent pas aux acheteurs.

E. REMINGTON & SONS.

Nous sollicitons des demandes d'échantillons pour essai.

L'essai ne coûte rien. Nous donnons, sur demande, la liste des prix de fabrique.

HENRY FOLSOM & CO.
Rue de la Vieille-Levée, No 5, Nlle Orléans.
14juillet—1m   Au bureau de Poste, boîte 2,021.

Whisky! Brandy!

L. MANUEL, marchand de vins, No. 50 rue Dumaine, a l'honneur d'informer ses clients qu'à partir de ce jour il est le seul dépositaire des célèbres marques de Whisky, Brandy et Cognac de la maison O. Kearnell, de Cincinnati. Il aura toujours à la disposition des acheteurs un grand choix et une grande quantité de marchandises.

Whisky et brandy première qualité, par baril, à $1 70 le gallon et au-dessous. Très bon Vin en barrique à 4
2 juillet—1m

MALADIES.

M. F. GAUDOZ, pharmacien-élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, comme par le Passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.

Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les écoulements, ulcérations, plaies, démangeaisons, dartres, boutons, pertes blanches, et toutes les maladies provenant d'un sang vicié (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès depuis dix années consécutives.

Guérison certaine de la gale (Itching) en douze jours.
F. GAUDOZ, pharmacien,
encoignure Orléans et Bourbon.
1er juil

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans,

Rue Gravier, No. 132, entre les rues Camp et St-Charles.

Nlle-Orléans, 3 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivières et de transport par terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président;
WM. P. KELLOGG, Vice-Président;
H. P. JANVIER, Secrétaire.
juillet—1an—(12)

MALADIES SECRÈTES

M. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France ou peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations Plaies, Eczema, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, Chlorose, les Fleurs Blanches, et les deux sexes de l'Appareil Génito-Urinaire, (chez les deux sexes) sont traités avec le plus grand succès. Consultations de 9 heures du matin, à 9 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la gonorrhée, et écoulements.
E. GAUDOZ

PETER TOTANS, Marchand d'ivoire, 89, Fulton Street—NEW-YORK.

Il a constamment en magasin un fort stock de BILLES DE BILLARD, de toutes grosseurs, des DRAPS, des QUEUES, des GARNITURES, en un mot, tout ce qui se rattache au commerce de billards; ANNEAUX de nattingale, (CHECKS KENO), CANNES, POMMES de cannes, et IVOIRE en général.

Les ordres seront promptement remplis au No 89, Fulton street, New-York, ou à la fabrique, au coin de Sydam street et de Myrtle Avenue, à Brooklyn New-York.
27 juin—6m

E. RICHARD

Fabricant de Billards,

166 ......RUE STE-ANNE...... 166.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoises et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à
E. RICHARD, Boîte 1710,
Bureau de Poste de la Nlle Orléans.
26 avril—

LEON QUEYROUSE, MARCHAND DE GROCERIES EN GROS

Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc.

17......Rue St-Louis......17
Nouvelle-Orléans.

HOTEL FIJUX,

10 & 12 Waverly Place—New-York.

A un block de Broadway, derrière New-York Hotel.

M. FIJUX a l'honneur d'informer ses clients et les voyageurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de rouvrir son établissement qu'il a joint la maison voisine de la sienne.

Cet Hôtel situé au centre de la ville et à quelques portes de Broadway, dans un quartier tranquille, réunit tous les avantages qui peuvent désirer les étrangers, tant sous le rapport du confort, que sous le rapport d'une bonne table française.

Table d'hôte à 6 heures. Appartements pour familles.
21 juin—6m

L'Exposition Universelle de Paris. 1867.

AVIS.

AYANT été nommé, par Son Excellence le Gouverneur Wells, Agent et Commissaire pour représenter les intérêts de l'Etat de la Louisiane à l'EXPOSITION UNIVERSELLE de Paris, en 1867, j'annonce respectueusement à ceux des citoyens de l'Etat qui désirent y exposer des marchandises, des produits, &c., que je leur donnerai tous les renseignements possibles et faciliterai l'expédition des objets au lieu de destination. S'adresser à moi, par le bureau de Poste, boîte 612, Nouvelle-Orléans.

EDWARD GOTTHEIL,
Agent et Représentant à l'Exposition Universelle de Paris en 1867.

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris.

145......rue Commune......145
Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.

J. HART, Directeur.

M. J. HART appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouveront des avantages qui ne leur ont jamais été offerts.

Il avance de l'argent sur les montres en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général; sur les bons, les actions, les scrips, les garanties du gouvernement, etc.

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises soumises à la vente.

N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des articles à son bureau de prêts pourront les recevoir à New York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union.

Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,
196......RUE DU CANAL......
entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations de l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais
10 juillet—1m

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Lopez.
24 juin—3m

Denture complète, pour $50, dents garanties opération sans douleur.

No 2...... Le Dr. SPYER, dentiste......No 2

—Coin Camp et Canal.—

Les dents que pose le Dr. SPYER sont à meilleur marché, plus durables et gênent moins que les autres. Les opérations n'étant point nécessaires la personne la plus nerveuse n'a rien à craindre. Le Dr Spyer donne les consultations en français, en espagnol, en allemand et en portugais. Souvenez-vous du No 2, au coin des rues Camp et Canal. No 2—Entrée rue du Camp. 11mars—6

GILLESPIE J. W. & Co.

FACTEURS DE COTON

ET

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES

Seuls agents pour la vente des célèbres C. G. O Naval Stores (fournitures de navires)

Rue du Canal, No 50.

Mme ALLUARD,

Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses soins—particulièrement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD, guérit également la matrice, les migraines d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dyssenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tremé, 248, entre Ursulines et Ste Anne.
18 avril

Dr. SABOURIN,

166, DOUANE,

ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.

HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD,

No. 36, Est-Houston street, près Broadway

Tenu à l'Européenne par A. Ligier.

DEJEUNERS de table d'hôte, de 8 h. à 11 1/2 h.
Dîners [illegible] de 4 h. à 6 1/2 h.
Chambres meublées de familles et de garçons; Salons Billards, etc.—Prix modérés.
On parle Français, Anglais et Espagnol.

BLADON SPRINGS,

Comté Choctaw, Alabama.

LES propriétaires de ces célèbres sources annoncent au public que l'hôtel a été mis à neuf et peut maintenant recevoir les voyageurs. La réputation de ces eaux pour la guérison de maladies chroniques, date de vingt ans; elle est trop grande dans le Sud pour qu'il soit besoin d'en parler ici. Des bateaux partent de Mobile tous les MARDIS et tous les SAMEDIS pour les Springs.

JAMES CONNOR & CO.
30 mai—3m

GEO. H. DUNBAR,

LIQUORISTE,

FABRICANT DE LIQUEURS,

8 ......RUE ST-LOUIS...... 8

Nlle-Orléans.

ANISETTE... CURAÇAO... MARASQUIN

—Et—

Liqueurs françaises de tous genres.

Exemption ou Remboursement

DES TAXES DE VILLE POUR 1861, 1862, 1863 et 1864.

LES personnes qui, en vertu de la loi, ont droit à l'exemption et au remboursement ou à l'une ou l'autre, sont invitées à s'adresser, sans retard, à
OCTAVE MOREL, au No 11 du Passage de la Bourse.
10juillet—1m

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 69 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.

GEO. W. SQUIRES, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE HOPE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1866.

A une élection tenue le 9 de ce mois par les actionnaires de cette Compagnie, ont été dûment élus Directeurs pour l'année courante, MM.:

Lafayette Folger, John I. Adams,
Thos. N. Blake, Felix A. Ducros,
P. Malochee, Thos. D. Miller,
Jules C. Denis,
C. W. Bradbury,
Hy Peychaud.

Et, à une assemblée des Directeurs tenue aujourd'hui, M. H. Peychaud a été unanimement élu Président, M. P. Malochee, Vice-Président, et Louis Barnett, Secrétaire.

LOUIS BARNETT,
Secrétaire.
29 juillet—1m

MISCHE & CO.

[Successeurs de BARRETT & HUBER],

MARCHANDS DE VINS, LIQUEURS & CORDIAUX EN GROS,

Rue Poydras, No. 71,

ONT constamment un très grand assortiment de vins, liqueurs et cordiaux—importés et imitation—qu'ils recommandent aux marchands et qu'ils vendront aux plus bas prix. Les ordres de la campagne sont remplis avec promptitude.

JAMES H. LEVY. ANDERSON D. DIETER. J. GOLDSTEIN

LEVY, DIETER & Co.,

Marchands-Commissionnaires,

27, Rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans.

AVANCES.

Nous continuons à faire des avances sur les produits et cotons qui nous sont consignés pour être vendus sur place ou pour être expédiés à nos amis à New York, Boston ou à MM. RATHBONE frères & Co., à Liverpool.

LEVY, DIETER & CO.

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 38, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

HOTEL DE GARÇONS—BAIE St-LOUIS

Tenu par J. H. KRESS.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert à la Baie St-Louis une Garçonnière où il est prêt à recevoir tous ceux qui voudront l'honorer de leur patronage. L'Hôtel est situé en face de Louisiana Wharf et possède tous les accommodements désirables, à un prix modéré.

J. H. KRESS.

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, & Co., Reims.

LES soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

COUTURIÉ FRÈRES,
27 rue Vieille-Levée.

GERMANIA

Compagnie d'Assurances,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 135, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000,

Avec privilége de le porter à $500,000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière, elle rend 25 pour cent comptant sur ses primes aux taux usuels de la place.

C. F. FORSTER, Vice-Président.
D. MICHEL, Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs:

J. H. Eimer, F. Wintz,
W. B. Schmidt, Geo. Merz,
F. A. Lening, Louis Schwarz,
A. Brohn, G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier, Chas Bendix,
Thos Schorr, Chas Loeffler,
H. F. Klumpp, H. Blasco,
C. T. Forster, L. F. Berja,
F. Frob, O. H. Karstendiek,
H. W. Schwartz, Julius Hoerner,
D. Michel, F. Rickert,
Aug. Koenig, E. Claren.

LES CÉLÈBRES

CERCLES EN FER

DE FASSMAN

POUR BALLES DE COTON.

MES CERCLES A BOUTONS, connus sous le nom de Button Tie, sont les premiers qui aient été offerts au Sud, des milliers de planteurs les ont employés avec succès. J'ai perfectionné la forme du bouton et j'ai pris une patente pour un cercle à bouton qui sous le rapport de la simplicité, de la facilité, de la rapidité avec laquelle il s'adapte solidement aux balles de toutes les grosseurs, est supérieur à tout ce qui a été présenté jusqu'ici au public.

On reconnaît partout, aujourd'hui, les avantages du fer sur la corde pour balles de coton; les cercles en fer resserrent beaucoup plus la balle, ils s'adaptent bien plus solidement et facilement, à la campagne et dans les presses et diminuent immensément les dangers de l'incendie. Les milliers de balles de coton qui sont expédiées aux manufactures sont pourries et les balles de la récolte ont souvent été détruites... La quantité de ce produit a tellement diminué que les prix en sont extraordinairement élevés, qu'on pourrait même dire qu'aucun prix ne saurait en assurer une quantité suffisante pour une récolte ordinaire.

Les cercles sont d'une longueur de 10 pieds, 10 pieds et demi et onze pieds. On emploie le plus souvent ceux de 10 pieds, mais les grosses balles en exigent quelquefois de 10 pieds et demi et onze pieds. Les boucles sont attachées aux cordes, les boucles se mettent dans le petites balles. Le poids en est d'environ dix livres par balle.

J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de fer anglais de la meilleure qualité, et j'ai conclu les arrangements avec MM. Chambers & Latting pour la vente et la livraison de nos fers.

Navire Refuge, Nlle-Orléans, 7 juillet 1859.
A M. H. Fassman.

Monsieur—En janvier dernier, je reçus de votre presse 1089 balles de coton, environ 1000 desquelles avaient vos cercles en fer. Je peux certifier que ces 1000 balles étaient en meilleur état que le coton qui sort généralement des presses, qu'il fut plus facile de l'arrimer et que le navire put transporter plus de coton qu'à aucun autre voyage.

Le coton, lorsqu'on le retira du navire à Liverpool était en meilleur état que celui pour lequel on avait employé de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le dernier plan d'arrimage, attendu que l'humidité qui s'élève du fond du navire ne pourrit la corde. Je peux, en toute confiance, recommander vos cercles en fer, car j'avais pris comme essai le lot dont j'ai parlé et j'ai bien examiné pendant le chargement et pendant le déchargement.

Je suis, respectueusement, etc.
JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & LATTING.

Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman

ET

Marchands de toile, de corde, et de ficelle d'emballage. Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans.
17 juin—6m

Compagnie d'Assurance de L'UNION

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866—		
Primes sur les risques d'incendie	$122,387 94	
" " des rivières	81,771 16	
" " des mers	55,536 78	
En moins, primes remboursées	21,451 88	
	2,435 44	
Primes non expirées le 30 avril 1866	260,232 44	
	32,378 30	
		292,600 74
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Pertes par les incendies	$23,615 79	
sur les rivières	34,209 46	
sur les mers	35,411 43	
Total des pertes	93,236 68	
Ré-assurances	7,616 80	
Dépenses, intérêt sur le scrip et le profit, compte de pertes moins l'escompte et compte d'intérêt	74,301 25	
Taxes et Revenu interne	7,664 72	
Quinze pour cent remboursé	39,224 67	
En réserve, pour risques non expirés	32,647 13	250,871 44
Bénéfice net		$41,639 30

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets de capital	
Prêts garantis par hypothèque	129,120 30
Prêts garantis	6,795 65
Effets pour primes	27,580 12
Actions, bons et autres garanties	29,330 27
En caisse	125,476 83
Comptes individuels pour primes	61,724 45
Propriétés foncières	29,276 87
	15,597 73
	488,390 31

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
M. CRAWFORD, secrétaire.

Etat de la Louisiane,

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 9 mai 1866.
S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré, en faveur des actionnaires, un dividende de seize piastres et 66 cents par action. Ledit dividende sera porté au crédit du stock non payé.

Ils ont en outre résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs desdits certificats, à partir de Lundi, 10 du courant.

La Compagnie continue d'assurer contre les périls des mers, des rivières, et contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie, aux taux courants de prime, et remboursera vingt pour cent aux personnes qui se font assurer.

DIRECTEURS:

J. H. Eimer, L. F. Génères,
A. Chiapella, R. W. Ogden,
F. Durrive, W. B. Schmidt,
C. Kohn, J. J. Fernandez,
J. A. Seignouret, A. Coutis,
Jno J. Adams, A. Brousseau,
Vr Burthe, C. Bianchi.
6 mai—30 de suite. S. Saloy.

Louis & Edouard Janin

AVOCATS A WASHINGTON, D. C

EXERCENT à la Cour Suprême des Etats-Unis, à la Cour des Réclamations, aux Cours de District, et devant les différents ministères et devant les comités du Congrès.
10 avril—6m

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus; d'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie ou des pressentiments de malheurs; une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier; ce fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immuable. Si l'on ne se soumet pas à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

n'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'utérus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles aient commis des excès des imprudences, qu'elles soient âgées ou sur le déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

—ET—

L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Chasse du système, complètement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux connus sous les noms de copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes—qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quelque anciennes qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique

Extrait fluide de Salsepareille, concentré, pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui désolent l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale

L'Extrait de Salsepareille

De HELMBOLD,

qui nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre; et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, mais l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà pris.

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un galon du sirop de salsepareille ou à la décoction.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du royaume de la reine.

Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU à vendre par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de

HELMBOLD,

594 Broadway, New-York.

VENTES JUDICIAIRES.

W. C. C. CLAIBORNE vs P. E. WILTZ.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,499—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix de Septembre, 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o—UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. [illegible] de l'Esplanade entre les rues Grands Hommes et Bagatelle, étant une portion du terrain désigné par le No. Dix neuf de l'îlet No. Quatre-vingt seize du faubourg Marigny, d'après le [illegible] dressé alors, et déposé pour référence en l'étude de M. de Armas, ancien notaire public en cette ville, par acte en date du 13 octobre 1860.

Le dit terrain mesure [illegible] pieds de face à la rue de l'Esplanade à partir de la rue des Grands-Hommes sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence basse, briquetée entre poteaux et couverte en ardoises, portant le No 161.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles de Armas, ainsi qu'il appert au rapport de A. E. Bienvenu, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 5 juin 1855.

2o—UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 183, suivant le plan général du faubourg et par le même numéro suivant plan dressé par A. De Armas arpenteur le 3 de janvier 1836, déposé en l'étude de Philippe Pedesclaux, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain forme l'angle des rues Claiborne et St-Bernard et mesure soixante trois pieds deux pouces sur deux lignes de face à la rue Claiborne sur cent [illegible] pieds de face à la rue St-Bernard, et par un [illegible] de profondeur sur deux lignes parallèles, ainsi qu'il appert d'un acte en date du 1er juillet 1851, au rapport de Courtain, notaire public en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
9 août—12 27 sept 3 10

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de AUGUSTUS SMITH—No 17,59.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John A. Letten a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des Lettres d'administration à la succession de feu Augustus Smith, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. J. VILLERÉ,
Député Greffier.
1er août—1 6 9 août

Succession de EUGÈNE MACARTY—No 27,[illegible]

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. J. VILLERÉ,
Député-Greffier.
4 août—3 13

Succession de Joseph Lombard.—No 27,177.

DEUXIÈME Cour de District de la Nlle-Orléans—Attendu que Octave Lafargue a présenté une pétition à la Cour afin d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Lombard, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
A. J. VILLERÉ,
Député-greffier.
3 août—13 16

Succession de James Snyder.—No 27,179.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. Attendu que Wm S. Mount a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Snyder décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. J. VILLERÉ,
Député Greffier.
3 août—13 16

Succession du Dr A. P. Dostie.—No 27,175.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Wm H. Hire a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Dr A. P. Dostie, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. J. VILLERÉ,
Député Greffier.
3 août—13 16

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par les présentes que le 27 juin 1866, jugement a été enregistré dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir:—No 18,268—Mme Sarah Ann Wilson, épouse de D. W. Ashbridge, contre son mari. Sur motion de Randolph, Singleton et Hardie, avocats de la demanderesse, et sur production à la Cour de preuves de sa demande, il est ordonné et adjugé que le jugement par défaut rendu dans cette affaire, le 22 courant, soit maintenant confirmé, et qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Sarah Ann Wilson et contre le défendeur David W. Ashbridge, son mari, décrétant une séparation de biens entre les dites parties et une dissolution de la communauté existant jusqu'à ce jour entre elles; que la dite demanderesse recouvre du dit défendeur la somme de cinq mille piastres et les frais du procès avec le privilège que la loi accorde aux femmes mariées.

Jugement signé le 3 juillet 1866.
Signé: G. DUPLANTIER, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 9 juillet de l'année de Notre Seigneur 1866, et la 91e année de l'indépendance des Etats-Unis.
10 juillet 20 30 7 9 F. J. LAIZER, Député greffier.

A. B. Charpentier & A. Tertrou vs. leurs créanciers et les créanciers de Lobit & Charpentier.—No 20,625.

Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans.

AVIS est par le présent donné aux créanciers des susdits insolvables d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la première publication du présent avis les raisons pour lesquelles le premier tableau de distribution aux créanciers ordinaires, présenté par le syndic, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit tableau.

J. O. CHALON,
député-greffier.
8 août—10,14

RESTAURANT FRANÇAIS,

72......RUE DE CHARTRES......72

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Arts.

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

RESTAURANT ST LOUIS,

Tenu par Henri Barbe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, salon pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barbe ayant agrandi son établissement en prenant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra leur donner un logement convenable en tout temps.
14 novembre—

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme DEBON,

75......RUE DAUPHINE......75

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires.

Bitters Hongrois de Lukach,

ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM,

SUPÉRIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le monde commercial comprend en fin qu'on ne peut faire de la fantaisie ou des ruses des empiriques se recommander pour faire accepter un article ordinaire. On ne requiert que le brillant succès, mais le contenu. Reconnaissant du patronage qu'on a été accordé, je chercherai de le justifier de plus en plus. Les ordres seront remplis promptement au dépôt [illegible]

AGENCE D'IMMIGRATION

54, RUE DE L'UNION,

Nlle Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer des à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde ou de la Chine.

Foire à Mandeville.

UNE Foire au bénéfice de l'Eglise de Mandeville sera inaugurée dans cette localité, samedi, 28 juillet, et sera ouverte au public deux fois par semaine, le samedi et le dimanche, jusqu'à nouvel ordre. On recevra avec reconnaissance les offrandes de ceux qui voudront bien concourir à l'œuvre: elles devront être adressées à M. Coquillon, à Mandeville.

VENTES JUDICIAIRES.

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

MARIE WILHELMINA STEISSMEIER, épouse de Conrad Frederick Steissmeier, et als vs la dame LOUISE REINKING, épouse de Conrad S. Reinking et als.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 27,143.

(ACTION EN PARTAGE.)

EN vertu d'un décret rendu et signé le 27 juillet 1866, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit, savoir:

1o. Un terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

R. M. POMEROY & Co. vs G. V. RAYMOND & Co.

[illegible]

HARRY T. HAYS.

H. W. K[illegible] Southern Star.

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

JAMES [illegible] GERARD, épouse de Théodore H. Ward, et son dit mari.

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

O. A. Schnadan & Co. vs W. I. Pennington, capitaine, W. I. Pennington & Godden, propriétaires de la goëlette Gypsy.

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible] je procéderai le SAMEDI, [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des meubles et effets suivants:

La goëlette GYPSY, avec ses agrès, apparaux, etc., telle qu'elle se trouve actuellement dans le fleuve Mississippi, vis-à-vis le poteau No 21, Deuxième District.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
24 juillet—1 10 18 25 août

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes non expirées en 1865		$74,773 6
Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1865		
Sur les risques d'incendie	$185,14[illegible] 37	
Sur les risques de mer	38,[illegible] 06	
Sur les risques de rivières	67,002 41	
		301,641 73
Total des primes		$376,414 79
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1865	$93,20[illegible]	
Primes remboursées	5,581 67	
		96,[illegible] 67
Montant net des primes		$279,746 66
Pertes: Sur les risques d'incendie	$51,820 09	
Sur les risques de mer	4,841 85	
Sur les risques de rivières	51,744 19	
	$108,[illegible] 13	
Taxes	5,710 18	
Réassurances	5,823 29	
Dépenses générales, intérêts en moins		
Intérêt de scrip	18,671 77	
	21,936 90	
		186,731 39
Bénéfice net		$93,014 69
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets pour primes	$6,505 86	
Billets garantis par nantissement et hypothèque	113,548 38	
Du pour primes en voie de perception	73,076 71	
Actions de la Compagnie du Gaz, bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons	161,090 00	
Scrips de différentes compagnies d'assurance	102,090 0	
Propriétés foncières	25,8[illegible] 45	
En caisse	77,[illegible] 7[illegible]	
		560,287 4
En moins: Intérêt non réclamé sur scrip	$6,655 20	
Intérêts payables sur scrip	21,836 30	
Réclamations non encore réglées	13,309 00	
		41,800 00
		$518,380 87

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui, 9 janvier 1866, pardevant moi, soussigné, notaire public, dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés Jules E. Tuyes, Président, et J. W. Hincks, Secrétaire de la compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, à la Nlle-Orléans—lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, ont déclaré que le susdit tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermentés et signés pardevant moi, ce 9 janvier 1866.
F. CHS. CUVELLIER,
Notaire Public.

Les directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de la compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1865 et il sera émis des certificats, payables à partir du 2 avril prochain.

L'intérêt de six pour cent de sur les certificats (non encore payés) de profit, sera payé aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du deuxième lundi de mars.

—DIRECTEURS—

A. Rochereau, J. M. Caballero,
G. W. Babcock, Wm Steven,
George Urquhart, Jno. Degrussolt,
J. A. White, Chs. Lafitte,
W. P. Vredenburgh, J. M. Lapeyre,
T. Bailly Blanchard Jr., Jules Tuyes

VENTES A L'ENCAN.

VENTES DE CONSTABLE.

J. D'Alvarado, agent de J. Cazaux vs H. Martini.—No 343.

TROISIÈME JUSTICE DE PAIX—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Paul W. Collens, Troisième Juge de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je procéderai le SAMEDI [illegible] 1866, à midi, à l'entrepôt situé rue Bienville [illegible] Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente à l'encan et au plus offrant:

Lot de meubles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

ARTHUR LANGE,
Constable.
4 août—9 & 14

Sylvain Barthet vs. Clary.

TROISIÈME JUSTICE DE PAIX—No 340—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Paul W. Collens, Troisième Juge de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je procéderai le mardi 14 août 1866, à midi, à [illegible] P. M., dans le [illegible] chemin de la Métairie, près Bienville, le [illegible] à la vente publique et [illegible]

[illegible] dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

ARTHUR LANGE,
Constable.
4 août—9, 14

Joseph Caron, transféré vs la goëlette Sophia, le capitaine et les propriétaires.

TROISIÈME JUSTICE DE PAIX—No 27[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Paul W. Collens, Troisième Juge de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'encan public samedi, [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville:

La goëlette SOPHIA, ses agrès, apparaux, etc., telle qu'elle se trouve actuellement dans le fleuve Mississippi, entre les rues Dumaine et Ste Anne, dans le Deuxième District de cette ville.

ARTHUR LANGE,
constable.
13 juillet—25 juil 1 août

M. F. Lott vs M. & Mme Bobs.

SIXIÈME JUSTICE DE PAIX—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Thos. S. Corrin, Juge de la Sixième Justice de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je procéderai le [illegible] 1866, à 5 heures P. M., à la vente aux enchères publiques:

[illegible] de Charbon et de Bois, à l'encoignure Trèsaune et Apollo [illegible]

Conditions Comptant.
DANIEL WILSON,
Constable.

Thompson & Barnes George Merfry, subrogé vs Q. Keiffer.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Meubles en bois de rose pour salon, meubles de chambre à coucher et de salle à manger et de traineau de cuisine.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

[illegible]

PAR W. H. BUNNELL.

Succession de HENRY G. DOYLE.
Par W. H. BUNNELL, encanteur.

[illegible]

PAR E. M. JACOBS.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.
MEUBLES! MEUBLES!
PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Une [illegible] des Etats-Unis, Meubles &
PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Maison rue d'Amour No 117.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Jolie Résidence rue Craps, Nos. 171 et 173, près du chemin de fer Pontchartrain.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.

[illegible]

Succession de Adam Nuber et sa femme.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

[illegible]

Propriété sur la promenade Carondelet, en face du Vieux Bassin.

Succession de Veuve Honoré Alciden.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 25 août 1866, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 juillet 1866, la propriété ci-après décrite, savoir—

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans une partie de la promenade Carondelet, les rues St Pierre, Marais et Villeré mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur d'un côté de 76 pieds 4 pouces et 5 lignes, et de l'autre, 31 pieds 10 pouces et 7 lignes et 31 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne de fond. Ensemble une maison haute en bois, No. 58, ayant deux chambres et salle à chaque étage et deux au dessus avec galerie, hangar et dépendances, cuisine double, citerne, puits, latrines, &c.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public aux frais de l'acquéreur, ainsi que le timbre du revenu intérieur.

DIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866:

Primes d'incendie	$392,131 71	
Primes de marine	128,308 15	
Primes de rivières	506,849 59	
		$1,027,289 45
Montant des primes expirées		995,461 44
Pertes payées et estimées—		
Pertes d'incendie	$24,492 06	
Pertes de navires	79,646 65	
Pertes de rivières	228,243 32	
Escompte payé au lieu de scrip	79,767 37	
Taxes payées	55,192 34	
Réassurances payées	41,307 21	
Profits et pertes, dépenses générales, timbres, escompte et bonus, &c	149,186 60	
		678,730 21
Bénéfice net		$257,731 23
Montant des primes participant au dividende scrip		664,711 00
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets garantis par hypothèques	$ 90,545 00	
Billets garantis par actions	58,994 48	
Effets	51,163 51	
Propriétés foncières	60,000 00	
Placé en bons consolidés et en bons de la ville	70,000 00	
Placé en actions de banques	80,000 00	
Scrip étrangers et du pays	80,255 20	
Compagnie du Dry Dock Vallette	1,750 00	
Dû pour primes et en voie de perception	105,669 19	
En caisse	257,430 52	
		$847,180 90

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent comptant, sur tous ses certificats non payés de scrip aux porteurs légaux des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Les Directeurs ont également décidé un dividende-scrip de SOIXANTE pour cent sur les primes expirées et ayant droit de participer pour l'année expirant le 30 avril 1866, et il sera émis des certificats, pour ce dit dividende, à partir du premier lundi de mars prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams, Sam'l H. Kennedy,
C. D. Middleton, James J. Maine,
Sam'l B. Newman, A. Dubuis,
P. H. Foley, Wm. Edwards,
J. Norman Jackson, A. Obel,
A. Thomson, A. B. Reading.
25 mai—

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
PAR E. ROGER & CO,
O. DELAY, encanteur.

JEUDI 9 courant, il sera vendu à 10 heures du matin à la salle d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

400 caisses bottes souliers et brodequins, grand assortiment.

Conditions à la vente. 8 août

PAR JOHN C. BLOHM

Vente importante de marchandises sèches, habillements et chapeaux.
PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI, 9 août 1866, à 10 heures A. M., à ses salles d'encan No. 60, rue Bienville, il sera vendu—

[illegible]

Conditions à la vente. 8 août

PAR O. VALETON.

Clous! Clous!! Clous!!!
PAR O. VALETON,
Bureau, 43 rue Tchoupitoulas.

JEUDI 9 août, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 43 [illegible] encoignure Natchez—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis. 9 août

Jambons! Jambons!
PAR O. VALETON, encanteur.
Bureau 43 rue Tchoupitoulas, encoig. Natchez.

JEUDI, 9 août, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 43 rue Tchoupitoulas, encoignure Natchez—

[illegible]

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR D. E. MORPHY.

Le Steamer Madison, ses machines, ses bouilloires, etc.—à l'encan.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI [illegible] à 10 heures du matin, au magasin [illegible]

[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.

Farine, Mélasse, Cigares, Whisky.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

AUJOURD'HUI, [illegible] à 11 heures du matin, il sera vendu au magasin No 32 rue [illegible]

[illegible]

PAR WALTON & DESLONDE.

ACTIONS DE BANQUE ET DE CHEMIN DE FER.

180 actions de la Banque des Marchands.
273 actions du N. O. J. & G. N. R. R.

Succession de PHŒSIX N. WOOD, décédé.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur.
Bureau, rue Carondelet, No 17.

SAMEDI [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

CENT QUATRE VINGT (180) actions de la Banque des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

DEUX CENT SOIXANTE TREIZE (273) actions [illegible] Northern Railroad.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

TOURNE ET NEUBERGER.

Belle résidence dans le Troisième District avec ameublement complet.
PAR TOURNÉ & NEUBERGER.
57, rue Gravier.

[illegible]

Propriété sur le Chemin du Bayou, &c.
PAR TOURNÉ & NEUBERGER.
EUGÈNE TOURNÉ, encanteur.

[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.
Bureau, No 20, rue Carondelet.

[illegible]

Succession de Mme Céphise Pizeros, veuve de Louis Labranche.—No 481.
PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur,
rue Carondelet, No 20.

IL sera vendu à l'encan, samedi 18 août 1866 à dix heures du matin, au No 97, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District [illegible] de la paroisse St Charles [illegible]

Un lot de linge de corps, draps, nappes, serviettes, &c. &c.

[illegible]

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR J. B. CROZAT.

Meubles Meubles Vente sans réserve.
PAR J. B. CROZAT, encanteur.
Bureau, coin Conti et Passage de la Bourse.

IL sera vendu jeudi 9 août 1866, à 10 heures du matin, à la [illegible] encoignure Conti et Passage de la Bourse—

Bureaux, lits de fer, armoires, chaises en jonc, miroirs, tapis, etc.

Conditions comptant. 9 août

Succession de Reine Chalie, femme de Jacob Muller.—No 37,163.

J. B. CROZAT, Encanteur.
Bureau, encoignure Conti et Passage de la Bourse.

IL sera vendu jeudi 23 août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur, ainsi que le timbre du revenu intérieur.

DOUANE DES ETATS-UNIS.

BUREAU DU COLLECTEUR.

Nouvelle-Orléans, Lne, 2 août 1866.

CONFORMÉMENT à un Acte du Congrès, approuvé le [illegible] et en vertu de l'Acte du [illegible], les marchandises suivantes dont description suit, seront vendues à l'enchère publique dans le Ware-House No. 1 de la Douane (entrée par la rue de la Douane), le MARDI 7 AOUT 1866, à 10 heures du matin, par Wm [illegible] COOK, encanteur—

[illegible]

S. A. STOCKDALE,
Député-Collecteur Spécial.
3 août—ou 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches, Marchandises sèches
PAR VINCENT & CO.

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriété de valeur dans la rue du Canal, entre les rues Johnson et Galvez.

Succession de HENRIETTA NEWSOM & al HENRY NEWSOM.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau, rue de la Douane, No 2.

[illegible]

PAR MONTGOMERY & BRO.

500 sacs d'avoine de choix de St Louis à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Meubles—Meubles—Meubles.
PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 9 août, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp.

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

[illegible]

—EGALEMENT—

Une grande facture de [illegible]

Grande vente péremptoire d'élégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de montures, beaux Mulets de tir, Vaches Laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'Encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY [illegible]

IL sera vendu, jeudi, [illegible] aux écuries de P. Lucet, rue Gravier—

Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

—Aussi—

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, &c.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

[illegible]

Vaches à Lait, Veaux et Veaux d'ouan, et Chevaux, à l'Encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.

VENDREDI 9 août 1866, à 10 heures [illegible] Pond Stable rue Baronne, entre Lafayette et Poydras—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR R. GUTIERREZ.

Fond de Groceries, Vins et Liqueurs, Agrès pour cause de nouvelle entreprise.
PAR RENÉ GUTIERREZ, encanteur.

[illegible]

Propriété de valeur dans le Deuxième District.

PAR RENÉ GUTIERREZ, encanteur,
Bureau, No 6, rue de Chartres.

SAMEDI [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

[illegible]

PAR G. DE FERIET.

Deux terrains sur la rue des Remparts, faubourg Amour, entre les rues St Ferdinand et de la Presse.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau 42, rue Royale.

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Successions d'Andrew Durnford et Marie-Charlotte Rémi, leur sa veuve, tous deux décédés.—No. [illegible]

PAR G DE FERIET, encanteur.
Bureau, No 42, rue Royale.

SAMEDI [illegible] septembre [illegible]

[illegible]

Succession de Michael James Brown.

Maison et terrain situés rue Urquhart, entre la rue d'Espagne et l'Avenue Washington.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, No 42, rue Royale.

MARDI 21 août 1866, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District [illegible]

[illegible]

Succession de John P. Bauer.

Deux terrains de valeur, l'un formant le coin des rues Conti et Prieur, et l'autre étant immédiatement contigu au premier terrain, faisant face à la rue Conti.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42

MARDI le 14 août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, il sera vendu, à l'encan public, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du [illegible] 1866, la propriété ci-après décrite, appartenant à la dite succession, savoir:

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, [illegible] rues Conti, Prieur [illegible]

[illegible]

Conditions—Un tiers comptant, payable en billets du Trésor des Etats-Unis [illegible]

FONDERIE DE LEEDS,

[ETABLIE EN 1825]

Au coin des rues Delord et Fouché.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à égrener, des appareils de [illegible], des pompes à coton, des vis de Nowell, des bouches à feu [illegible], des grils, des ouvrages de toutes sortes de tôlerie, des fourneaux de fonte, et toute espèce de machines pour le Sud.

LEEDS & CO.